

Comité Social et Economique - CSE

Plus de 300 salariés

Modalités pédagogiques

Durée : 35 heures - 5 jours

Horaires : 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Lieu : Voir convention

Participants : 2 mini – 10 max

Niveau : Initiation

Présentation de la formation

Cette formation a pour finalité de permettre aux membres du Comité Social et Économique ou de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail, d'assurer leurs fonctions et les différentes missions confiées au cours de leurs mandats, conformément la réglementation.

Objectifs de fin de formation

- Définir les missions et les prérogatives des membres CSE en matière d'hygiène et de sécurité
- Connaître les droits, les devoirs et les obligations dans sa mission du SCE
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques
- S'approprier les méthodes d'analyse des accidents et des incidents par la méthode de l'arbre des causes
- S'approprier les méthodes et les outils pour l'efficacité de sa mission
- Mettre en œuvre et d'exploiter l'ensemble des moyens de la Commission.
- Accomplir l'ensemble des missions affectées à la Commissions.

Public visé et Prérequis

Public visé :

Membres du CSE de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail
Dirigeants et service RH

Prérequis :

Maîtrise de la langue française

Positionnement avant la formation

Le niveau de connaissance des stagiaires sera évalué avant la formation via un questionnaire en ligne réalisé par le formateur.

Objectifs et contenus pédagogiques par demi-journée

Jour 1

Matin

Les enjeux de la Santé et Sécurité au Travail

- Les conséquences d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle
- Les enjeux de la santé et sécurité au travail
- Le contexte réglementaire
- La pyramide des textes
- Les sources de droits en santé et sécurité au travail
- La partie 4 du code du travail
- Les principes généraux de prévention
- Rechercher à l'aide des textes réglementaires, les informations nécessaires sur la réglementation en Santé et Sécurité au Travail.

Après-midi

Obligations et responsabilités

- Les rôles et responsabilités de chacun
- Définir les acteurs internes et externes ainsi que leur rôle
- Notions de faute intentionnelle et inexcusable
- Notions de responsabilité civile et pénale
- Notions d'obligation de sécurité de résultat

Jour 2

Matin

La prévention

- Les interlocuteurs internes et externes et leur rôle respectif
- Lister les enjeux d'une démarche de prévention à partir de l'analyse d'un accident du travail
- La prévention, définition et notions importantes
- Définition Accident de Travail, Maladie Professionnelle, Accident de Trajet...
- Notions de danger, dommage, risque
- Mécanisme d'accident
- Les valeurs du réseau prévention

Après-midi

Les rôles, moyens et le fonctionnement du C.S.E

- Rôle du Comité et des Commissions
- Le fonctionnement du Comité et de la Commission
- Les moyens à disposition du Comité et de la Commission
- Identifier le rôle, les missions et les moyens de la Commission
- Les différents participants aux réunions périodiques

Jour 3

Matin

Les missions de la Commission

- L'inspection des locaux
- L'intervention lors de dangers graves et imminents
- L'animation d'enquêtes
- Les missions liées à un aménagement important ou à l'introduction de nouvelles technologies
- Les missions d'études de documents
- Les missions de la Commission vis-à-vis des conditions de travail et de l'hygiène
- La promotion de la prévention
- Préparer et animer une réunion du C.S.E. axée sur la Commission S.S.C.T.

Après-midi

L'analyse des conditions de travail

- Introduction à l'analyse des conditions de travail
- Méthodes de repérage des déterminants du travail
- Techniques de pilotage d'entretiens et d'observations

Jour 4

Matin

L'évaluation des risques professionnels et le Document Unique

- Réaliser, à partir d'une grille d'audit, une évaluation des risques, puis la retranscrire dans le Document Unique et proposer des mesures de prévention
- Les enjeux et le cadre réglementaire
- Les différentes étapes de la démarche d'évaluation des risques
- L'analyse des risques (Unité de Travail, méthodologie...)
- L'élaboration de mesures de prévention
- Rédiger un plan de prévention

Après-midi

L'analyse d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle

- Les différentes phases de l'analyse
- L'arbre des causes
- Analyser des accidents à l'aide de la méthode de l'arbre des causes
- La méthode des 5 M
- La hiérarchisation des mesures de prévention
- Analyser les déterminants de l'activité physique et les facteurs de Risques Psycho-Sociaux

Jour 5

Matin

Les obligations en matière de formation sécurité

- Notions générales et champs d'application
- Les différentes formations en santé et sécurité au travail
- Les rôles et missions de chaque acteur dans le dispositif

Après-midi

Travaux individuels

- Décrire le mécanisme et les conséquences d'un accident du travail à partir d'études de cas
- Argumenter, de manière concrète, les mesures de prévention existantes en tenant compte des principes généraux de prévention
- Quantifier les risques présents sur le lieu de travail
- Déterminer les situations répondant à la notion de danger grave et imminent
- Visite et inspection des locaux (réelle ou à partir d'une vidéo)
- Identifier les informations liées aux paramètres de la situation de travail
- Repérer les risques présents
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les principes généraux de la prévention.

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Moyens pédagogiques :

Moyens et méthodes pédagogiques : La formation alternera théorie et pratique avec des exercices, cas pratiques et mises en situation.

Supports : Un support de cours sera remis à chaque apprenant.

Moyens techniques :

Moyens mis à disposition : Salle équipée de tables et chaises, connexion internet, vidéoprojecteur ou projection des supports sur un écran LCD

Matériel requis : Ordinateur personnel autorisé

Modalités d'évaluation

Avant la formation : une évaluation en ligne sur le positionnement du stagiaire

Pendant la formation : exercices, quiz, QCM et mises en situation tout au long de la formation pour tester vos connaissances et évaluer votre progression.

En fin de formation : un questionnaire à choix multiple permettra de vérifier l'acquisition correcte des compétences.

Critère d'évaluation :

- Un score de 75% de bonnes réponses doit être obtenu pour la validation des acquis.

Après la formation : une évaluation est réalisée à 6 mois pour évaluer l'impact de la formation sur la pratique professionnelle du stagiaire

Moyens d'encadrement

Formateur spécialisé en sécurité au travail depuis plus de 10 ans.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

Suivi de l'exécution :

- Feuille d'émargement par demi-journée signée par chaque stagiaire et par le formateur
- Remise d'une attestation d'assiduité individuelle à la fin de la formation

Appréciation des résultats :

- Évaluation formative continue durant la session
- Remise d'une attestation de fin de formation
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation

Sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous souhaitons que tout le monde puisse bénéficier et accéder à nos formations. C'est pourquoi, notre organisme de formation vous propose d'étudier les possibilités d'aménagement au cas par cas. Pour cela merci de contacter le Référent Handicap au 09 51 04 21 45 ou par mail à handicap@passpro.fr.